

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Envoyé en préfecture le 24/01/2019 Reçu en préfecture le 24/01/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20181220-2018_BS_130-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2018 BS 130 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: ESPACE VALLEN - ANIMATION 2019

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre à 14h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 décembre, se sont réunis à la Chapelle Saint-Elzéard à Montfuron sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 21 présents (19) ou représentés (2) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Viviane DARGERY, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Nadine SARTO-BARANCOURT,

Messieurs Mickaël CAVALIER, André BERGER, Jacques DECUIGNIERES, Alain CAHOUR, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Stéphane SAUVAGEON, Philippe DAUMAS, Pierre FISCHER,

Avaient donné pouvoir :

Madame

Jacqueline COMBE à Jacques DECUGNIERES

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Yolande PRIMO

Messieurs Gérard MATHERON, Philippe ROUX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif C.2.1 et C.2.2;

Vu la délibération 2015CS105 du comité syndical en date du 1er décembre 2015 approuvant le plan de financement associé au projet « Espace Valléen » ;

Vu la convention cadre Région -ETAT- Parc du Luberon de juin 2017;

Vu la convention multi-partenariale EPCI-Parc du Luberon du 25 février 2016;

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité:

APPROUVE le plan de financement ci-dessous de l'animation du programme Espace Valléen Luberon Lure portée par le Parc du Luberon pour l'année 2019 :

| Dépenses € TTC | |
|-------------------------------|--------|
| Salaire chargé chef de projet | 43 900 |
| TOTAL | 43 900 |

| Recettes € TTC | |
|-----------------------------------|--------|
| FEDER POIA* | 17 230 |
| FNADT CIMA | 8 780 |
| REGION | 8 780 |
| Autofinancement Parc (ingénierie) | 9 110 |
| TOTAL | 43 900 |

^{*} Avenant à la convention FEDER POIA n°PA0005495 du 21/02/2017 pour prolongation de l'action et report des crédits non consommés entre 2016 et 2018 sur l'année 2019 Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex

Tél: 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🚮 • www.parcduluberon.fr



Envoyé en préfecture le 24/01/2019 Reçu en préfecture le 24/01/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20181220-2018_BS_130-DE

- MANDATE la Présidente pour solliciter les partenaires financiers conformément au plan de financement ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : -